

*L'Office national de l'énergie :
un urgent virage s'impose !*

*Mémoire déposé au comité d'experts ayant pour mandat
d'effectuer un examen ciblé de la structure, du rôle et du mandat
de l'ONÉ en vertu de la Loi sur l'Office national de l'énergie.*

Alerte Pétrole Rive-Sud

28 mars 2017



Avant-propos

Alerte Pétrole Rive-Sud (APRS) est un mouvement citoyen présent sur la rive-sud de Montréal dont la mission est d'informer la population de l'impact climatique de l'exploitation des hydrocarbures et des risques qu'ils représentent pour nos milieux de vie.

APRS est membre du Regroupement Vigilance Hydrocarbures Québec et du Front commun pour la transition énergétique (au Québec).

Table des matières

<i>Avant-propos</i>	1
<i>Table des matières</i>	2
Introduction.....	3
1. <i>Mandat et possibilités futures</i>	4
2. <i>Gouvernance</i>	6
3. <i>Intérêt public de la population canadienne</i>	8
4. <i>Participation du public (entendre les citoyens)</i>	9
<i>Conclusion</i>	11
<i>Recommandations</i>	12
<i>ANNEXE 1</i>	13

Introduction

Le ministre des Ressources naturelles a mis sur pied un comité d'experts ayant pour mandat d'effectuer un examen ciblé de la structure, du rôle et du mandat de l'ONÉ en vertu de la Loi sur l'Office national de l'énergie (ONÉ). Il a demandé que le comité tienne compte des facteurs, tels que la transition en cours vers une économie à faibles émissions de carbone conformément aux engagements du Canada relativement aux changements climatiques.¹

Considérer le réchauffement climatique et ses dérèglements est primordial et il est appréciable qu'il fasse partie du mandat. Cependant, nous constatons que trois des cinq membres du Comité d'experts entretiennent des liens avec l'industrie gazière et pétrolière alors que cette industrie génère des quantités impressionnantes de gaz à effet de serre (GES) au pays. Brenda Kenny est l'ancienne présidente de l'Association canadienne des pipelines d'énergie; Hélène Lauzon est présidente du Conseil patronal de l'environnement du Québec dont la mission est de représenter le secteur d'affaires et, Gary Merasty est actuellement membre du conseil d'administration de la Canada West Foundation (CWF). La CWF regroupe entre autres, des fabricants de pipelines et plusieurs entreprises pétrolières et gazières (p. ex. TransCanada et Enbridge).² La CWF a plaidé en faveur de projets de pipelines comme Trans Mountain, KeystONÉXL et Northern Gateway.³ Étant donnée l'acointance de certains membres du *comité d'experts* (la majorité) avec l'industrie pétrolière et gazière, sauront-ils refléter dans leur analyse et dans leurs choix des orientations comme celles que nous préconisons et surtout sauront-ils écarter les intérêts qu'ils ont défendus antérieurement comme ceux de l'industrie avec laquelle ils sont toujours en lien? Peut-on vraiment croire que le comité sera neutre et qu'il tiendra compte de tous les faits, incluant la réalité climatique telle qu'elle se présente sous la loupe de la science?

En produisant ce court mémoire, nous désirons contribuer à enrichir la réflexion d'un comité d'experts *impartial*. Nous avons choisi de cibler quelques-uns des sujets suggérés dans le document d'examen de l'ONÉ: mandat et possibilités futures; gouvernance; intérêt public de la population canadienne et participation du public.

¹ Gouvernement du Canada, Modernisation de l'Office national de l'énergie, le Comité d'experts. <http://www.modernisation-ONÉ.ca/documents-de-travail>

² Radio-Canada, 8 novembre 2016. <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/813602/comite-reforme-office-national-energie-pipelines-petrolieres>

³ idem

1. Mandat et possibilités futures

- Le contexte irréfutable de la menace climatique

L'évaluation environnementale des projets étudiés par l'Office national de l'énergie se situe dans un contexte général où l'avenir de l'humanité est sérieusement mis à mal et où l'extinction du vivant est envisagée si nous continuons à traiter la nature comme nous le faisons.

Si elles se poursuivent, les émissions de gaz à effet de serre provoqueront un réchauffement supplémentaire et une modification durable de toutes les composantes du système climatique, ce qui augmentera la probabilité de conséquences graves, généralisées et irréversibles pour les populations et les écosystèmes. Pour limiter l'ampleur des changements climatiques, il faudrait réduire fortement et durablement les émissions de gaz à effet de serre [...].⁴

Traditionnellement, plusieurs grands secteurs d'activité et entreprises générateurs de GES ont trouvé les moyens de mettre de l'avant leurs projets en faisant plier le gouvernement et les citoyens par diverses mesures légales, en faisant voter des lois et règlements à leur avantage et contourner les règles environnementales. Cependant, ces organismes puissants sont aujourd'hui face à un constat et doivent se rendre à l'évidence : rien ne pourra empêcher des dérèglements climatiques majeurs de se produire si nous ne changeons pas nos pratiques.

- Des avenues possibles variées pour la production d'énergie au Canada

Par ailleurs, selon Horizon de politiques Canada, organisme d'étude prospective stratégique faisant partie de la fonction publique fédérale, l'avenir où le pétrole est relégué au second plan est de plus en plus plausible :

...il est de plus en plus plausible d'envisager un avenir dans lequel l'électricité bon marché produite à partir de sources renouvelables devienne la principale source énergétique au monde, et que les combustibles fossiles soient relégués à un statut minoritaire. Cet avenir envisageable semble favoriser les stratégies qui permettent au Canada de mettre au point ses propres systèmes de production et de distribution d'énergie afin d'adopter l'électricité bon marché produite à

⁴ GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), Changements climatiques 2014 - Rapport de synthèse, résumé à l'intention des décideurs, p8. https://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/syr/AR5_SYR_FINAL_SPM_fr.pdf

partir de sources renouvelables et d'en tirer parti. Cela offrirait également au Canada l'expertise requise pour participer au marché mondial en hausse de l'électrification produite à partir de sources renouvelables. Par opposition, cet avenir plausible semblerait aller à l'encontre des investissements à long terme dans les infrastructures de production, de raffinage et de distribution de gaz et de pétrole puisqu'elles risqueraient fortement de devenir non viables sur le plan économique à mesure que les prix de l'électricité produite à partir de sources renouvelables diminuent.⁵

Actuellement, la mission de l'ONÉ est la suivante : *l'Office national de l'énergie est l'organisme de réglementation fédéral de l'énergie au Canada. Il réglemente les pipelines internationaux et interprovinciaux, les lignes de transport d'hydroélectricité internationales et désignées interprovinciales, les importations et exportations d'énergie,⁶ et surveille et évalue l'approvisionnement énergétique et les marchés.*

Comme on le voit, la mission de l'ONÉ est actuellement très centrée autour de l'évaluation de projets et la distribution de l'énergie mettant en scène le pétrole et l'hydroélectricité. Cette orientation était valable dans le passé mais n'a plus à être maintenue, alors que des sources d'énergies renouvelables abondent au Canada – ou peuvent abonder dans chacune des régions du pays (en plus de l'hydroélectricité)⁷ et alors que le Canada s'est engagé à réduire considérablement ses émissions de gaz à effet de serre. Le mandat de l'ONÉ doit refléter cette situation. D'ailleurs, l'agence internationale de l'énergie déposait un rapport il y a quelques jours à peine, dans lequel elle affirme que le monde doit rapidement abandonner les énergies fossiles et des mesures ambitieuses doivent être adoptées incluant « l'abolition rapide des subventions aux combustibles fossiles, une hausse du prix du CO₂ à des niveaux jamais vus, des réformes importantes du marché de l'énergie, et des normes étroites d'efficacité énergétique et d'émissions faibles de carbone ».⁸ ⁹ L'agence déclare aussi que des gestes immédiats doivent être posés, que le refus d'agir ne fera qu'augmenter les coûts un peu

⁵ Gouvernement du Canada, Horizon de politiques Canada, Le Canada dans un paysage énergétique global en évolution. <http://www.horizons.gc.ca/fra/contenu/le-canada-dans-un-paysage-%C3%A9nerg%C3%A9tique-global-en-%C3%A9volution#01>

⁶ Office nationale d'énergie, fiche d'information <https://www.neb-one.gc.ca/bts/whwr/nbfcstht-fra.html>

⁷ Cette démonstration est faite dans le document Organisation des nations unies pour l'éducation la science et la culture (UNESCO) et l'Institut pour la science et les politiques publiques, Dialogues pour un Canada vert Agir sur les changements climatiques, les solutions d'universitaires canadiens et canadiennes.

⁸ *Les combustibles fossiles doivent être abandonnés rapidement* dans La Presse.ca, 20 janvier 2017. <http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/changements-climatiques/201703/20/01-5080377-les-combustibles-fossiles-doivent-etre-abandonnes-rapidement.php>

⁹ International Energy Agency, Perspectives for the Energy Transition -Investment Needs for a Low-Carbon Energy System, 2017, 204p.

plus tard et que davantage d'emplois seront créés plutôt que perdus avec l'abandon des énergies fossiles.

Le mandat de l'ONE doit donc intégrer les 2 éléments énoncés précédemment, soit l'urgence climatique et les avenues modernes de production d'énergie. Il doit alors mettre le développement durable et la protection de l'environnement à l'avant plan de son analyse stratégique et de ses décisions.

2. Gouvernance

L'ONÉ fait actuellement face à une crise de gouvernance, au Québec. Selon un sondage SOM réalisé entre le 6 et le 17 octobre 2016 auprès de 1020 répondants, une très grande majorité des Québécois (73 %) dit ne plus avoir confiance en l'(ONÉ) suite au scandale de l'affaire Charest et une très forte majorité de la population (89 %) demande au gouvernement libéral fédéral de réformer en profondeur le processus d'évaluation environnementale fédéral des projets avant de poursuivre l'étude du projet de pipeline Énergie Est.¹⁰ Conséquemment, il nous semble qu'une première étape de travail pour moderniser cet organisme aurait dû être une démarche rigoureuse et méthodique d'analyse visant à reconnaître et comprendre les difficultés. Il nous semble que l'actuelle démarche de recherche de solutions escamote cette étape d'analyse cruciale.

· Indépendance, neutralité et transparence

Les exigences de gouvernance devraient prévoir des choix d'experts, pour l'analyse de projets, dont l'indépendance et la neutralité sont vérifiées et reconnues. Les cas de partialité, s'ils se présentent, devraient être traités dans les meilleurs délais et les résultats portés à l'attention du public dans un souci de transparence. De même, des mécanismes devraient être mis en place afin de s'assurer d'aucune ingérence politique dans les décisions à toutes les étapes d'un projet.

Rappelons pourtant qu'actuellement, aucune enquête n'est en cours pour élucider les conflits d'intérêt entre l'ONÉ, TransCanada, Jean Charest, Québec Inc. et autres intervenants. APRS appuie la demande d'enquête publique déposée par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et a envoyé une lettre à la secrétaire de l'ONÉ afin de manifester cet appui.¹¹ Rappelons aussi l'absence

¹⁰ Sondage SOM, <https://www.rvhq.ca/sondage-som-une-forte-majorite-de-quebecois-demandent-une-reforme-globale-avant-toute-reprise-de-lexamen-du-projet-energie-est-tres-grand-deficit-de-confiance-envers-lone/>

¹¹ Voir Annexe 1 - Lettre transmise à la secrétaire de l'ONÉ en appui de la demande d'enquête publique déposée par l'AQLPA.

d'indépendance des experts dans le contexte de l'analyse du processus auquel nous participons actuellement, déjà évoquée précédemment. Conséquemment, l'ONÉ a beaucoup à faire pour démontrer sa neutralité et regagner la confiance du public.

· *La science comme dénominateur de tous les projets*

Des règles de gouvernance devraient guider l'analyse de tous les projets. Ces règles viseraient à :

- connaître avec le plus de justesse possible les conséquences environnementales du projet à l'étude. Il s'agit d'évaluer largement les modifications qui affecteront l'environnement. Par exemple, considérant le projet Énergie Est : les émissions de gaz à effet de serre (GES) doivent être prises en considération en amont et en aval, c'est-à-dire aussi bien dans la production du pétrole des sables bitumineux qu'en aval en considérant le transport, la transformation et l'utilisation;
- s'appuyer sur des données scientifiques reconnues et vérifiables;
- être en mesure de réduire de façon significative les séquelles négatives sur l'environnement notamment par l'amélioration du projet initial et la mise en place de mesures d'atténuation;
- optimiser les impacts positifs;
- permettre l'approbation du projet par les acteurs impliqués.¹² Cet examen participe au processus démocratique préalable à une prise de décision avisée visant une meilleure intégration du développement dans son milieu d'accueil¹³ c'est ce que nous discuterons au paragraphe *Participation du public*.

· *Le développement durable doit être au centre de l'évaluation environnementale*

L'évaluation des projets devrait établir si une proposition par rapport à une autre option valable est susceptible de produire les meilleurs bénéfices nets et équitables pour le bien-être environnemental social et économique sans pour autant exiger des compromis entraînant des impacts négatifs : le développement durable devrait faire partie de la gouvernance.

¹² G.A. Leduc et M.Raymond, L'évaluation des impacts environnementaux : un outil d'aide à la décision, Québec, Éditions multimonde dans Jean Baril, Le Bape devant les citoyens, Les Presses de l'Université Laval, pp141-160

¹³ file:///C:/Users/Utilisateur1/Downloads/l-evaluation-des-impacts-environnementaux.pdf

- Le respect des compétences des provinces et territoires

Enfin, nous désirons souligner que l'acceptation d'un projet doit tenir compte de l'avis de la province qui accueille le projet. Celle-ci devrait avoir le pouvoir d'accueillir ou rejeter le projet au terme d'un vote libre et secret des députés pour les grands projets. Le projet doit aussi être accepté au palier fédéral suivant la même procédure.

3. *Intérêt public de la population canadienne*

- Le bien commun à l'avant-plan

La notion d'intérêt public, selon la définition adoptée par l'ONÉ, *englobe toute la population canadienne et consiste en un équilibre entre les facteurs économiques, environnementaux et sociaux, qui change en fonction de l'évolution des valeurs et des préférences de la société.*¹⁴ Nous préférons retenir une définition centrée sur le bien commun : celui-ci réfère à *des valeurs et des intérêts partagés et publics ; il oriente vers la réalisation d'objectifs partagés comme éléments normatifs décisifs de la vie sociale et comme conditions d'une vie digne de l'être humain et de tout être humain.*¹⁵ Cette définition permet de s'ajuster au concept large du droit de vivre dans un environnement sain tel qu'il est défendu par la charte québécoise des droits et libertés de la personne.¹⁶ Ce droit inclut la protection de la santé humaine, la santé environnementale et la protection du climat.

L'analyse d'un projet doit donc se faire en tenant compte du bien commun.

- Volets où le bien commun doit être respecté

Respecter le bien commun impose des obligations (exigences) de protection sociale et environnementale qui limitent l'acceptabilité des projets. Les secteurs suivants doivent être protégés de manière non négociable :

- la navigation et la sécurité de la navigation (ce n'est pas le cas actuellement sur le fleuve Saint-Laurent);
- les sols, leur productivité et la végétation (notre alimentation);
- la qualité de l'air et le niveau de gaz à effet de serre;

¹⁴ Voir http://www.modernisation-one.ca/system/documents/attachments/d4566bc446792fef3b68b00c6b3a10c22aa33f8c/000/005/202/original/Document_de_travail_-_interet_public_fr.pdf?1486047785

¹⁵ https://ustpaul.ca/upload-files/EthicsCenter/activities-notion_interet_public.pdf

¹⁶ L'article 46.1 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît depuis 2005 que *toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité.*

- la qualité de l'eau (notre eau potable est actuellement mise à risque à Montréal avec Enbridge) ;
- les poissons et leur habitat, la faune et l'habitat faunique, y compris les espèces en péril;
- les émissions de gaz à effet de serre;
- la santé publique.

Des experts en sciences de l'environnement et en santé publique ont la légitimité et la crédibilité pour évaluer les risques des projets en ces matières.

Le principe de précaution doit s'appliquer en tout temps et le fardeau de la preuve doit relever des promoteurs et non des citoyens. De plus, au chapitre de l'analyse économique des projets, nous demandons que l'ONÉ applique le principe de pollueur payeur, accepte les principes d'internalisation des coûts, de dette écologique et son corollaire, la dépréciation économique et qu'elle agisse en conséquence pour les faire respecter.

- *Le bien commun : ne pas sacrifier un territoire au profit d'un autre*

L'ONÉ devra faire l'évaluation des impacts économiques d'un projet sur l'ensemble économique canadien, sur les différentes régions et/ou provinces. Le bien commun implique aussi que les risques posés par un projet dans d'autres provinces (effets collatéraux) soient pris en compte afin de ne pas sacrifier cette province au profit d'une autre (un projet avantageux pour une province cause des dommages à une autre : industrie touristique mise en péril, contamination de l'eau...). L'analyse d'un projet doit tenir compte de cet aspect et doit éventuellement être confiée à un tiers reconnu neutre et impartial afin de contourner une telle difficulté.

4. Participation du public (entendre les citoyens)

Accorder de l'importance à la notion de bien public implique aussi de permettre une participation large des citoyens sur la question du développement d'un projet. Actuellement, une telle participation publique est limitée à l'ONÉ. En vertu de l'article 55.2 de la loi sur l'ONÉ, les citoyens n'ont plus l'opportunité d'exprimer leurs préoccupations lors des audiences publiques s'ils n'ont pas un intérêt particulier (foncier, commercial, etc.). Nous dénonçons cet article et en demandons le retrait. Nous souhaitons qu'un nouvel article soit ajouté qui irait dans le sens suivant : *puisque tous les projets ont des répercussions financières, environnementales, économiques sur l'ensemble des citoyens du pays, il est impératif que l'ONÉ permette à tous les citoyens canadiens de se faire entendre à leur sujet.*

· L'acceptabilité sociale au centre du processus

A contrario, nous endossons une démarche qui met l'acceptabilité sociale au centre du débat en favorisant la participation de la population des territoires visés par l'industrie dans les discussions sur les projets. L'acceptabilité sociale renverrait alors à une approche dite de concertation, d'appropriation, voire de co-construction de projets.¹⁷ À ce propos, les règles suivantes sont à adopter :

- poser la démarche sur le socle du territoire, de sa trajectoire historique, de son devenir souhaité;
- inviter au débat les groupes et les parties ayant des préoccupations et des visions diverses du territoire;
- permettre le débat sur tous les aspects du projet, tant ses finalités que sa forme et ses conditions techniques;
- mettre à disposition de l'information et des expertises qui soient complètes et indépendantes des intérêts du promoteur;
- s'assurer de la présence d'acteurs tiers compétents, dont des ministères possédant des ressources internes autonomes qui aient les capacités de jouer leur rôle d'arbitrage et de construction de l'intérêt général;
- prendre en compte la distribution des retombées économiques et des risques : sont-ils répartis équitablement entre les territoires et les populations?
- éclairer les conditions structurelles de dépendance qui peuvent amener un biais dans le débat. Par exemple, comment oser dire non lorsque l'économie locale historiquement fondée sur cette activité semble en déroute?
- enfin, possiblement le plus difficile, ouvrir le débat à toutes les options, y compris le refus d'un projet qui ne cadrerait pas avec la vision d'avenir du territoire.¹⁸

Dans le fond, une telle approche amène la question : au bénéfice de qui se fait le projet (pour le bien commun?) et comment s'opérera-t-il ?

· Le respect de la langue

Enfin, un mot sur la langue : les demandeurs doivent soumettre leurs demandes dans les 2 langues officielles. La qualité de la langue doit être impeccable et les documents liés au projet doivent être distribués en même temps dans les 2 langues officielles.

¹⁷ <http://www.moutonnoir.com/2015/01/lacceptabilite-sociale-nouveau-champ-de-lutte>

¹⁸ idem

Conclusion

En somme, l'ONÉ doit effectuer un virage urgent s'il veut entrer dans le présent siècle : il doit revoir son orientation en fonction des exigences climatiques; il doit s'attaquer à la question éthique et mettre de l'avant des principes d'indépendance, de neutralité et de transparence et les suivre; il doit s'engager à servir le bien commun et non servir à enrichir le bien des entreprises; il doit favoriser la participation citoyenne; il doit enfin se baser sur des principes scientifiques pour effectuer son travail, et appliquer le principe de précaution dans ses décisions. C'est le sens des huit recommandations que nous formulons.

Recommandations

1. *Cesser immédiatement l'évaluation du projet Énergie-Est et de tout autre grand projet tant que la réforme de l'ONÉ n'est pas complétée.*
2. *Revoir le mandat de l'ONÉ en fonction de l'urgence climatique et faire en sorte que les évaluations autant stratégique que les évaluations de projets soient assujetties au développement durable et à la protection de l'environnement.*
3. *Mettre en place les moyens requis pour que les responsabilités de l'ONÉ (ou l'organisme qui reprendra son mandat) soient assumées de façon neutre, indépendante et transparente.*
4. *S'assurer que tout processus d'évaluation repose sur des bases scientifiques et soit appliqué selon un processus rigoureux (incluant le principe de précaution), complet et global.*
5. *Soumettre tout grand projet (seuil à définir) à l'approbation des 2 niveaux de gouvernement, provincial et fédéral suivant un vote libre et secret des députés.*
6. *Intégrer le concept de bien commun à la définition de l'intérêt public, en appliquer les principes et tenir compte de l'acceptabilité sociale dans l'évaluation des projets.*
7. *S'assurer de la participation citoyenne dans l'évaluation des projets et la faciliter (retirer l'article 55.2 de la Loi sur l'ONÉ).*
8. *Exiger que les demandeurs soumettent leur projet et la documentation dans les 2 langues officielles, lorsque requis par une province.*

ANNEXE 1

*Lettre transmise à la secrétaire de l'ONÉ en appui de la demande d'enquête
publique déposée par l'Association québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (AQLPA)*

Office national de l'énergie
Madame Sheri Young, secrétaire de l'ONÉ
517, Dixième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta)
T2R 0A8

23 mars 2017

Objet : Appui de la demande d'enquête publique telle que formulée par l'AQLPA

Mme Young,

Le mouvement citoyen *Alerte pétrole Rive-Sud* appuie la demande d'enquête publique que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a fait parvenir à l'Office national de l'énergie (ONÉ). Cet appui se situe dans le contexte de la récusation des trois commissaires et du président de l'ONÉ, relié dans un premier temps à la négation et, dans un deuxième temps, à l'aveu de l'ONÉ reconnaissant qu'il y a eu des rencontres privées entre M. Jean Charest engagé par TransCanada pour le projet Énergie-Est et plusieurs personnes dont les commissaires de l'ONÉ.

Au-delà des récusations des trois commissaires et du président de l'ONÉ, toute cette affaire est symptomatique des problèmes profonds au sein de l'ONÉ. Les éléments dont nous disposons laissent croire qu'il y aurait eu des infractions graves au code de conduite des employés de l'ONÉ, dont celle d'avoir tenu des discussions avec un tiers, partie prenante du dossier, puisque rémunéré par le promoteur dudit projet.

Cette demande d'enquête de l'AQLPA, portée par l'avocat, M. Dominique Neuman, dans la lettre adressée à l'ONÉ en date du 11 août 2016 est restée sans réponse satisfaisante. Sans reprendre tous les éléments de la lettre que vous avez reçue, nous demandons à l'instar de l'AQLPA que tous les documents en lien avec ces rencontres soient rendus publics et qu'il y ait une enquête publique afin que toutes les personnes impliquées dans ces rencontres soient interrogées et contre-interrogées.

La gravité de la situation et la façon dont cette crise a été gérée nous amènent à demander une enquête indépendante, objective et transparente telle que formulée par l'AQLPA. Avec une telle enquête, nous serons à mieux de saisir comment la structure et les réseaux d'influence de l'ONÉ ont pu permettre ces dérives importantes. Cela servira à amener des correctifs majeurs à cette institution canadienne. N'est-il pas logique qu'avant d'entreprendre la «réforme» de l'ONÉ, il faille poser un diagnostic complet de ce qui est arrivé lors de ces rencontres en porte-à-faux. Il y va de la crédibilité et de la transparence de votre organisme face aux Canadiens!

Nous ajoutons notre voix aux nombreuses autres affirmant que l'évaluation du projet Énergie-Est ne doit reprendre qu'une fois l'enquête complétée ainsi que les processus de réforme de l'ONÉ (ou de l'organisme qui le remplacera), incluant les évaluations environnementales fédérales.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

André Lafrance porte-parole du mouvement citoyen *Alerte Pétrole Rive-Sud*
info@alertepetrolierivesud.org www.alertepetrolierivesud.org

c. c. L'honorable Jim Carr, ministre des Ressources naturelles